



## **Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

### **COMMUNIQUÉ**

Publication immédiate

#### **ÉTABLISSEMENT DU CŒUR-DE-LA-GATINEAU**

## **La CSHBO recadre les choses**

**MANIWAKI, 5 juin 2003-** Deux dossiers concernant l'établissement du Cœur-de-la-Gatineau font les manchettes présentement et la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tient à recadrer les événements dans leur juste contexte.

Ces deux dossiers sont indépendants l'un de l'autre. En ce qui concerne le premier dossier, le conseil des commissaires a pris une décision concernant le non rengagement pour cause d'une enseignante à l'école élémentaire et secondaire Sacré-Cœur de Gracefield. Cette décision fait foi d'une mûre réflexion de la part du conseil des commissaires. Ce dossier difficile et complexe a été traité dans le respect des étapes administratives nécessaires dans de telles situations.

En ce qui concerne le deuxième dossier, le conseil des commissaires a pris connaissance du contenu d'une lettre déposée publiquement par les présidents des syndicats du personnel, lors de l'assemblée régulière du conseil des commissaires du 28 mai dernier. Cette lettre dénonçait un conflit de travail entre le personnel et la direction de l'école concernée. Cette lettre comportait une série d'éléments qui n'avaient jamais été portés à l'attention de la direction d'établissement et de la directrice générale auparavant. Le personnel de l'établissement n'a pas eu recours aux étapes administratives pourtant possibles dans de telles situations.

«Nous sommes fermement convaincus que les étapes administratives sont nécessaires au bon fonctionnement de notre organisation. La commission scolaire s'assure de la qualité des services offerts à sa clientèle et à ses employés. Notre personnel cadre est donc toujours prêt à supporter un établissement dans des difficultés éventuelles. De plus, la direction générale, première gestionnaire de la commission scolaire, peut également être sollicitée pour la résolution d'une problématique quand toutes les étapes préalables n'ont pas donné des résultats», de dire le président de la CSHBO, M. Daniel Moreau, et la directrice générale, Mme Marlène Thonnard.

«Dans ce dossier nous assumons présentement nos responsabilités respectives en fonction des rôles qui nous incombent. La direction générale travaille en étroite collaboration avec le personnel de l'établissement et les directions concernées afin d'aboutir à une ou des solutions qui permettront à l'établissement de retrouver un nouvel équilibre», ont affirmé M. Moreau et Mme Thonnard.

«Nous tenons à affirmer clairement notre volonté de collaboration comme représentant de la communauté et comme gestionnaire de notre organisation. Nous tenons cependant à travailler dans le plus grand respect des politiques et des procédures que nous nous sommes données et dans le respect des principes fondamentaux que sont le respect des personnes, l'équité, la solidarité, la confidentialité et la responsabilité sociale», de dire M. Moreau et Mme Thonnard.

-30-

Source : Daniel Moreau, président  
Marlène Thonnard, directrice générale  
CSHBO  
1 (819) 449-7866, poste 235